



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

**Numéro 156
publié le 11 avril 2022**

Table des matières

Délibérations du conseil d'administration (CA) séance plénière à distance - jeudi 31 mars 2022

- Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les directeurs de centre Cnam en région, élection d'un directeur de centre Cnam en région (point I-1) 4
- Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les représentants Biatss du CA, élection d'un membre du CA représentant les Biatss (point I-2) 5
- Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les représentants de l'établissement du CA, élection d'un membre du CA (1^{er} siège à pourvoir) (point I-3) 6
- Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les représentants de l'établissement du CA, élection d'un membre du CA (2^e siège à pourvoir) (point I-4) 7
- Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : désignation des membres (externes et internes) et du président de la commission de sélection (point I-5) 8
- Mise en place de la commission de sélection dans le cadre du processus de nomination de l'administrateur général (point 2) 10

**Délibérations du conseil d'administration (CA)
séance plénière à distance - jeudi 31 mars 2022**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 31 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

1-1. Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les directeurs de centre Cnam en région, élection d'un directeur de centre Cnam en région

Dans le cadre de la composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam et la délibération du conseil d'administration du 10 mars 2022, ledit conseil, dans sa séance plénière à distance du 31 mars 2022, après appel à candidature parmi les directeurs de centre Cnam en région en date du 15 mars 2022, a élu à l'unanimité **Laurent Buchon, directeur de centre Cnam en région Bretagne**, pour participer à la commission de sélection de l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 14 AVR. 2022

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 31 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

1-2. Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les représentants Biatss du CA, élection d'un membre du CA représentant Biatss

Dans le cadre de la composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam et la délibération du conseil d'administration du 10 mars 2022, ledit conseil, dans sa séance plénière à distance du 31 mars 2022, après appel à candidature parmi les représentants Biatss du conseil d'administration en date du 15 mars 2022, a élu à l'unanimité **Philippe Le Bras, ingénieur d'études, représentant Biatss du conseil d'administration**, pour participer à la commission de sélection de l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 14 AVRIL 2022

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 31 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

1-3. Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les représentants de l'établissement du CA, élection d'un membre du CA (1^{er} siège à pourvoir)

Dans le cadre de la composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam et la délibération du conseil d'administration du 10 mars 2022, ledit conseil, dans sa séance plénière à distance du 31 mars 2022, après appel à candidature parmi les représentants élus de l'établissement au conseil d'administration en date du 15 mars 2022, a élu, par 15 voix « pour » **Samira Cherfi, professeure des universités**, contre 10 voix « pour » Muriel Grosbois, 1 vote « blanc » et 1 abstention, pour participer à la commission de sélection de l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 14 AVR. 2022

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 31 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

1-4. Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : après appel à candidature parmi les représentants de l'établissement du CA, élection d'un membre du CA (2^e siège à pourvoir)

Dans le cadre de la composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam et la délibération du conseil d'administration du 10 mars 2022, ledit conseil, dans sa séance plénière à distance du 31 mars 2022, après appel à candidature parmi les représentants élus de l'établissement au conseil d'administration en date du 15 mars 2022, a élu, par 13 voix « pour » **Jérôme Dupire, maître de conférences**, contre 12 voix « pour » Gilles Garel, 1 vote « blanc » et 2 abstentions, pour participer à la commission de sélection de l'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 14 AVR. 2022

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
jeudi 31 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

1-5. Processus de nomination de l'administrateur général – Composition nominative de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam : désignation des membres (externes et internes) et du président de la commission de sélection

Le conseil d'administration, dans sa séance plénière à distance du 31 mars 2022, par 20 voix « pour », 5 voix « contre » et 2 abstentions, désigne pour faire partie de la commission de sélection les personnes suivantes :

Pour les 8 membres externes

- Monsieur Franck Loureiro, secrétaire général adjoint de la fédération des Sgen-CFDT, président
- Madame Anne-Sophie Barthez, directrice générale de l'Enseignement supérieur et de l'Insertion Professionnelle
- Monsieur Laurent Champaney, directeur général de l'ENSAM, président de la conférence des grandes écoles
- Madame Elodie Ducrohet, conseillère régionale Ile-de-France, présidente de la commission formation
- Madame Virginie Dupont, Vice-présidente de France Universités
- Monsieur Olivier Houdé, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et l'Institut de France
- Monsieur Stéphane Lardy, directeur général de France Compétences
- Madame Elisabeth Tomé-Gertheinrichs, directrice générale adjointe du MEDEF

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

Pour les 8 membres internes

- Monsieur Laurent Buchon, directeur du centre Cnam en région Bretagne
- Madame Samira Cherfi, professeure des universités, représentante élue au conseil d'administration
- Monsieur Jérôme Dupire, maître de conférences, représentant élu au conseil d'administration
- Madame Frédérique Even-Horellou, maîtresse de conférences, présidente du conseil des formations
- Madame Clotilde Ferroud, professeur des universités, vice-présidente du conseil d'administration
- Monsieur Marc Himbert, professeur du Cnam, président de l'assemblées des chaires
- Monsieur Philippe Le Bras, ingénieur d'études, représentant élu des Biats au conseil d'administration
- Monsieur Tarek Raïssi, professeur des universités, président du conseil scientifique

Fait à Paris, le 4 AVR. 2022

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière
jeudi 31 mars 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2. Mise en place de la commission de sélection dans le cadre du processus de nomination de l'administrateur général

Dans le cadre du processus de nomination de l'administrateur général (mandature 2022-2027), après échanges de points de vue entre les membres du conseil d'administration, ce dernier, dans sa séance plénière à distance du 31 mars 2022, approuve par 20 voix « pour », 5 voix « contre » et 2 abstentions, pour les cinq prochaines années les directions prioritaires suivantes, à savoir :

- poursuivre l'évolution et l'actualisation des formations proposées au regard des enjeux sociétaux et économiques actuels, en mobilisant toutes les forces de l'établissement (structures pédagogiques, de recherche et de développement) ;
- renforcer le développement de la recherche dans le réseau du Cnam et en lien avec les formations qui y sont développées ;
- considérer les politiques publiques et priorités nationales dans les stratégies de formation, de recherche, de développement et de culture scientifique et technique de l'établissement ;
- renforcer le rôle et la visibilité du Cnam dans la diffusion de la culture scientifique et technique et dans le dialogue science et société
- poursuivre une stratégie de développement des ressources propres de l'établissement ;
- conforter le développement territorial et améliorer le fonctionnement du réseau ;
- poursuivre les actions favorisant le rayonnement international du Cnam ;
- adapter l'établissement aux évolutions des dispositifs de formations innovants et orientés vers tous les publics, en favorisant l'accessibilité et l'inclusion ;
- proposer une stratégie numérique globale (pour les champs enseignement, recherche, administration et réseau territorial), pour l'horizon 2030 ;
- gérer de la façon la plus efficace et la plus efficiente les moyens de l'établissement : financier, RH, immobilier, offre de formations, etc. ;
- veiller à la simplification des procédures administratives de l'établissement ;

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 21 23 administrateur.general@cnam.fr www.cnam.fr

- inscrire l'établissement dans une dynamique de performance et de développement durable, tant au plan de son fonctionnement que de son offre de formation.

Afin de relever ces défis, le conseil d'administration considère que la personne retenue pour exercer les fonctions d'administrateur général devrait posséder les qualités professionnelles suivantes :

- développer une vision stratégique afférente aux trois missions du Cnam sur la formation, la recherche et le développement de la culture scientifique et technique ;
- comprendre les enjeux de la formation professionnelle et en anticiper les évolutions dans l'environnement de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- savoir appréhender les écosystèmes de gouvernance et de financement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation professionnelle ;
- présenter des qualités de *leadership* en phase avec les valeurs du Conservatoire et avec la culture d'un établissement public en réseau, présent à l'international ;
- être capable de travailler de concert avec les instances de l'établissement ;
- diriger ou à fédérer des équipes ou des communautés variées ;
- avoir fait preuve d'une expérience réussie de direction ou de responsabilité d'un établissement ou d'une institution ayant trait à l'enseignement supérieur et/ou à la formation professionnelle ;
- S'exprimer dans un anglais courant.

Ces éléments sont portés à la connaissance de la commission de sélection prévue par l'article 2 du règlement intérieur du Cnam, au jour de son installation.

Fait à Paris, le 4 avril 2022

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël